



**COMPTE-RENDU**  
**Assemblée Générale de la SoFHIA**  
**du 07 juin 2024**

L'Assemblée Générale débute à 8h00.

**1. Fonctionnement interne :**

Xavier Escudero présente un bilan moral et financier de l'année passée.

***Voir annexe 1 en fin de compte-rendu***

On retiendra de ce bilan que

- Des frais imprévus grèvent notre budget (ex : des frais de rejet, de prélèvement ou de virement provenant de l'extérieur de l'Europe, pour des adhésions et qui nous sont facturés 12,40€ par opération)
- L'augmentation des frais d'adhésion serait une solution pour compenser ces dépenses. Un projet sera présenté prochainement. Seront également intégrés aux statuts de la grille des montants de cotisations des collègues de l'enseignement secondaire.
- Les IA-IPR seront ajoutés à la catégorie des PRAG en activité
- Le bilan est validé par un vote à l'unanimité.

**2. Bourses :**

Nadia Mekouar-Hertzberg, vice-présidente en charge des bourses, devant quitter l'AG avant son terme, l'ordre du jour est légèrement bouleversé.

La VP Bourses présente un point sur l'année écoulée

***Voir Annexe 2 en fin de compte-rendu***

L'AG déplore la baisse des candidatures de 50% par rapport à 22-23 et invite à nouveau tout.e.s les PR à inciter leurs doctorant.e.s à déposer une candidature.

Nadia Mekouar-Hertzberg annonce qu'elle se retirera l'an prochain du poste VP Bourses et qu'elle sera remplacée par Carole Fillière. Un tuilage sera mis en place tout au long de cette année.

Le bilan présenté par Nadia Mekouar-Hertzberg est voté à l'unanimité.

**3. Fonctionnement interne (suite) :**

a. Site internet :

Le bureau reconnaît volontiers que le site est vieillissant et qu'il ne propose pas toujours les fonctionnalités qui lui permettraient d'être à la hauteur des enjeux actuels en matière de présence sur le web. Il conviendrait de le changer, notamment pour faciliter la saisie d'informations par les membres. Toutefois, il s'agit d'un chantier très lourd et très coûteux (en investissement humain et financier). Le chantier sera examiné. La réflexion sur l'envoi automatisé de la newsletter est toujours à l'étude.

Anne Puech, en charge du site, atteint le terme de son mandat en juin 2025. Il faut réfléchir à sa succession et mettre en place un tuilage pendant l'année qui vient.

b. Le club des doctorant.e.s :

Le club a désormais une existence et a organisé ses premières manifestations ; il s'agissait de *tertulias* au cours desquelles interviennent des chercheurs, écrivains, essayistes ou artistes. Les *tertulias* ont lieu en visio.

Fernando Copello a accepté pour cette année d'être en appui des doctorant.e.s ; mais il est en fin de mandat. Il faut lui trouver un remplaçant. Il signale que si les tertulias constituent pour l'heure l'essentiel de l'activité du club sur l'année passée, les membres du club sont ouverts à toute autre proposition d'activité à mettre en place.

Cécile Vincent-Cassy suggère que les doctorant.e.s soient en outre intégré.e.s à la nouvelle collection portée par la revue, « Générations d'HispanismeS »

c. Représentativité des doctorant.e.s au sein du comité :

Proposition est faite par le bureau d'offrir un siège supplémentaire aux doctorant.e.s au sein du comité et de permettre ainsi que deux représentant.e.s des doctorant.e.s siègent. L'intitulé exact serait alors celui de « représentant.e.s des doctorant.e.s et docteurs non-titulaires ». Il s'agirait en outre de modifier la durée de

mandat à 2 ans pour ces représentant·e·s. Dans l'appel au vote, il conviendrait d'indiquer que parmi les deux élu·e·s, un·e au moins doit être doctorant·e.

Des discussions s'entament sur la question de la désignation de ces deux postes : post-doctorant·e·s ? doctorant·e·s non-titulaires ? Marta López Izquierdo signale qu'une discussion sur la durée au-delà de laquelle il n'est plus possible de se présenter sur ces postes réglerait la question. Eva Touboul rappelle qu'aujourd'hui des docteur·e·s non-titulaires mais PRAG peuvent se présenter. La désignation « non-titulaire » permet d'inclure les post-doc, les contractuel·le·s à l'université, les lecteur·trice·s, les maître·sse·s de langue, les docteur·e·s en CDD, les docteur·e·s inscrit·e·s au chômage, etc. Helena Queirós rappelle que dans l'aire anglo-saxonne on bénéficie du statut de « junior » pendant 10 ans après la thèse et que par conséquent l'autorisation de se présenter sur l'un de ces postes dans les 5 ans qui suivent la soutenance de la thèse serait très limitative. Eva Touboul remarque que 5 ans correspondent à la durée d'une qualification + 1 an. Cécile Vincent-Cassy signale que la durée de 3 ans serait adaptée : un post-doc ayant une durée de 2 ans, cela mènerait un élu à 5 ans après la date de la soutenance. Hélène Thieulin-Pardo va dans ce sens également. Pousser à 10 ans reviendrait, selon Cécile Vincent-Cassy, à accepter la précarité. Dans tous les cas, il semble important, comme le rappelle Anne Puech García, de donner la parole à ces collègues qui ont travaillé pour avoir un poste et dont la carrière se précarise. Fernando Copello va dans le même sens et se prononce également en faveur du délai de 5 années après la soutenance pour se présenter. Julie Fintzel propose, dans la mesure où on signalerait qu'au moins l'un·e des deux représentant·e·s doit être doctorant·e·s, de supprimer la notion de limite. Eva Touboul propose quant à elle que les personnes déjà titulaires d'un doctorat puissent se présenter sur la liste des titulaires.

Après les discussions, trois votes sont proposés. Ces votes impliquant la modification des statuts de l'association, ils doivent obtenir 2/3 des voix pour que les décisions puissent être entérinées. Rappel est fait que les votes peuvent être effectués en présentiel et en distanciel, mais qu'aucune procuration n'est acceptée.

**Vote 1 : « Êtes-vous favorables à l'ouverture d'un 2<sup>ème</sup> poste de représentant·e des doctorant·e·s ? » : NPPV : 0 ; ABST : 1 ; OUI : 39 ; NON : 0**

**Vote 2 : « Êtes-vous d'accord pour que le mandat des représentant·e·s des doctorant·e·s soit d'une durée de 2 ans ? » : NPPV : 0 ; ABST : 2 ; OUI : 38 ; NON : 0**

**Vote 3 : « Êtes-vous d'accord pour que tout docteur puisse candidater sur la liste principale – dite jusqu'à présente 'des titulaires' ? » : NPPV : 0 ; ABST : 6 ; OUI : 34 ; NON : 0**

#### d. Ouverture des adhésions à la SoFHIA aux collègues du secondaire

Face aux nouveaux enjeux disciplinaires auxquels l'enseignement des LV se trouve confronté, proposition est faite par le bureau d'ouvrir l'adhésion à la SoFHIA aux collègues qui enseignent dans le second degré, qu'il·elle·s soient ou non titulaires d'un doctorat. De ce fait, il conviendrait de prévoir au sein du comité un poste de représentant·e·s des collègues du secondaire.

Christophe Couderc émet la crainte d'un déséquilibre dans les élections, en alliant une masse relativement petite, représentée par les enseignant·e·s du supérieur, à un collectif bien plus important numériquement. Se pose alors la question de la pertinence de prévoir, dans les statuts, d'établir une série de critères pour accéder à la SoFHIA (lien fort avec l'Université dans un lien personnel ou professionnel à définir, etc.). Fernando Copello estime que les enseignant·e·s du secondaire sont aussi des hispanistes ou des ibéro-américanistes qui travaillent avec les universitaires, assistent à leurs colloques, et qu'une telle ouverture, à l'essai dans un premier temps, permettrait de s'enrichir mutuellement et de créer de nouveaux échanges. Pauline Renoux-Caron se dit partagée entre les deux visions, mais que la perspective de la réforme en cours devrait nous faire pencher vers une ouverture, gage d'un rapprochement entre secondaire et supérieur. Pour Florence Dumora, il s'agirait davantage de laisser une ouverture, sans nécessairement établir un nombre fixe de représentant·e·s, pour permettre aux collègues intéressé·e·s de prendre part aux activités de la SoFHIA. Agatha Mohring s'interroge sur le message envoyé en n'ouvrant qu'une seule place de représentant·e. Marta López Izquierdo signale qu'il s'agit avant tout de permettre que les collègues du secondaire adhèrent et que la question de leur représentation au comité peut venir ultérieurement ; en tout cas, elle souligne que c'est d'après elle une ouverture souhaitable qui permettrait à la SoFHIA de se repositionner dans la réalité de l'Université, à un moment où il est nécessaire de renforcer les liens avec le secondaire. Fabrice Corrons rappelle en outre qu'à moyen terme ces collègues sont susceptibles de constituer un réseau et de travailler au sein de nos sections. Raúl Caplán propose alors un statut intermédiaire de « membre associé·e ». Christophe Couderc rejoint Agatha Mohring sur l'indélicatesse du message envoyé aux collègues du secondaire si on n'ouvre qu'un seul poste ou qu'on offre un statut particulier. Alexandra Oddo suggère qu'on n'ouvre qu'un seul poste pour l'instant et qu'on voie si un engouement naît. Hélène Thieulin-Pardo se dit *a priori* favorable à cette ouverture, mais signale que cela engage une définition de ce que nous sommes ; elle suggère alors de réfléchir à établir des critères pour se présenter au poste de représentant (appartenir à un groupe de recherche, par exemple). Marta López Izquierdo rejoint Hélène Thieulin-Pardo sur le fait que cela engage une réflexion sur ce que nous sommes, et propose qu'en parallèle, par exemple, les enseignant·e·s du

secondaire se constituent également en association, dans laquelle nous pourrions disposer d'un·e représentant·e. Cécile Vincent-Cassy indique que la question posée est celle de la part de la recherche dans la SoFHIA : est-ce ce qui conditionne l'élection ? est-ce le statut de chercheur qui est représenté ? Julie Fintzel répond qu'il y a également la part dévolue à l'enseignement qui occupe notre activité et que l'ouverture aux collègues du secondaire permettrait d'établir des liens forts avec ces dernier·e·s. Fernando Copello pointe le fait qu'on sollicite déjà ces collègues pour faire cours, pour assurer des vacances, pour prendre part à des équipes de recherche et qu'une ouverture ne ferait que rendre compte de cette réalité. Clémentine Renée Lucien partage cet avis, considérant qu'en tant qu'enseignant·e·s et en tant que chercheur·e·s nous formons une communauté d'hispanistes qu'il serait bon d'ouvrir à nos collègues à un moment où la communauté est menacée. Bénédicte Brémard se dit défavorable à ce qu'on établisse une liste de conditions permettant aux collègues du secondaire d'adhérer et de se faire élire : des étudiants s'inscrivent à l'université grâce à nos collègues du secondaire ; nous n'avons rien à perdre et tout à gagner à les accueillir. Cécile Bertin-Élisabeth insiste sur l'importance de créer un lien. Un vote en deux temps est proposé :

**Vote 1 : « Acceptez-vous l'ouverture de l'adhésion à la SoFHIA à tous les enseignant·e·s titulaire du secondaire ? »**

**NPPV : 0 ; ABST : 4 ; OUI : 62 ; NON : 0**

**Vote 2 : « Vote 2 : Acceptez-vous que soit ouverte la possibilité que les enseignants du 2ndaire disposent d'un représentant au comité ? »**

**NPPV : 9 ; ABST : 4 ; OUI : 49 ; NON : 1**

e. Résultats des élections au renouvellement du tiers sortant :

Pour rappel, 10 postes étaient à renouveler cette année, parmi lesquels 1 poste de représentant·e·s des doctorant·e·s et 9 postes sur la liste des personnels titulaires.

Le bureau remercie d'abord infiniment les membres sortants pour le travail qu'ils ont accompli au cours de leur mandat. Il remercie également tou·te·s les candidat·e·s ayant, par le dépôt de leur candidature, manifesté leur intérêt pour les travaux de la SoFHIA.

Pour la liste des titulaires, 128 votes ont été enregistrés. Les élu·e·s sont :

Raúl Caplán : 88 voix

Mercedes Yusta Rodrigo : 75 voix

Fabrice Corrons : 70 voix

Corinne Mencé-Caster : 65 voix

Marion Gautreau : 64 voix

Julie Fintzel : 54 voix

Marina Ruiz Cano : 53 voix

Florence Dumora : 49 voix

Bénédicte Brémard : 43 voix

Pour la liste des doctorant·e·s, 91 suffrages ont été exprimés. Est élue Marie Gourgues avec 27 voix.

f. Nouvelle composition du bureau

Suite aux résultats du scrutin, des modifications sont apportées à la composition du bureau, conformément à ce que prévoient les statuts de la SoFHIA. La nouvelle composition du bureau est la suivante :

Présidente : Caroline Lepage

Vice-Président aire hispanique : Thomas Faye

Vice-Présidente aire ibéro-américaine : Marion Gautreau

Vice-Présidente aire lusophone : Graça Dos Santos

Vice-Présidente aire catalanophone : Immaculada Fàbregas Alegret

Vice-Présidente chargée des relations avec l'enseignement secondaire : Eva Touboul

Vice-Présidente en charge des bourses de la SoFHIA : Carole Fillière

Trésorier : Xavier Escudero

Secrétaire Générale 1 : Diane Bracco

Secrétaire Général 2 : Davy Desmas-Loubaresse

Responsable du site : Anne Puech García

Rédactrice en chef de la revue *HispanismeS* : Marta López Izquierdo

Responsable Correspondant·e·s et réseaux : Fabrice Corrons

Un·e co-rédacteur·trice en chef de la revue sera prochainement nommé·e.

g. Nouveaux statuts :

Suite aux votes effectués ce jour, les statuts de la SoFHIA seront modifiés en conséquence afin d'être soumis au vote lors de la prochaine Assemblée Générale en juin 2025.

#### 4. Revue *HispanismeS* :

Marta López Izquierdo et Cécile Vincent-Cassy présentent la nouvelle collection de la revue, « Générations d'HispanismeS », dont le premier numéro, consacré à Bernard Sesé, sera présenté après l'Assemblée Générale, dans le cadre de la programmation du congrès de Limoges, en présence de Sylvie Sesé-Léger, Marc Zuili et Agathe Bonin.

Cécile Vincent-Cassy arrivant au terme de son mandat, elle est contrainte d'abandonner la co-rédaction en chef de la revue ; le nom de celui ou celle qui lui succèdera sera annoncé prochainement. Marta López Izquierdo, quant à elle, arrivera au bout de son mandat l'an prochain. Il conviendra alors de lui trouver également un·e remplaçant·e.

#### 4. Défense de l'hispanisme :

##### a. Défense des formations :

Le bureau rappelle qu'il a été sollicité à l'automne par Marc Zuili, car la présidence de l'Université de Versailles-Saint-Quentin faisait peser une menace sur la formation LLCER. La réactivité de la SoFHIA, qui s'est immédiatement mise en relation avec le président de l'UVSQ, a permis que la menace soit pour le moment écartée.

##### b. Mobilisation contre la réforme du recrutement des enseignants

La SoFHIA est à l'origine d'une mobilisation de très grande ampleur, qui a donné lieu à la publication de plusieurs articles dans la presse et à la publication de motions pour lesquelles elle s'est associée avec une trentaine d'autres sociétés savantes, avec des représentants de différentes sections du CNU et des acteurs et actrices de la formation des enseignants pour exprimer son rejet de la réforme en son état actuel.

c. Menace sur le statut des agrégé·e·s : Alexandra Oddo, pour le comité, est en charge d'une veille sur le projet de démantèlement du statut des agrégé·e·s. Elle est en lien avec la Société des Agrégés et tiendra régulièrement le bureau informé.

#### 5. Projets et activités :

##### a. Les enquêtes de la SoFHIA :

Le bureau rappelle que plusieurs enquêtes ont été menées ou sont encore menées afin de tenter de trouver des éléments de réponse à quelques éléments critiques de la situation des enseignant·e·s et des étudiant·e·s de nos filières. Les résultats de l'enquête sur le métier d'enseignant-chercheur sont toujours disponibles. Les enquêtes conjointes portant sur la filière LLCER sont toujours en cours. L'une s'adresse aux étudiant·e·s et est en cours jusqu'à la fin du mois de juillet. L'autre s'adresse aux directeur·trice·s de départements et sera menée au fil des mois qui viennent. Les résultats seront rendus publics dans l'automne.

##### b. Le projet Wikiberam :

Un document de synthèse sur l'état d'avancement du projet Wikiberam avait été joint à la convocation à l'Assemblée Générale, afin que chacun·e dispose du temps nécessaire pour en prendre connaissance. Marion Gautreau, au nom des membres du groupe de travail sur le projet, présente les grandes lignes de cette synthèse et ouvre la discussion.

Catherine Pélage demande comme on prend en compte, au moment de la publication des résultats, le passage devant le CA, et s'interroge sur la manière dont on pourrait enlever le nom des candidat·e·s à leur demande. Marion Gautreau répond à la première question qu'il suffit d'apposer la mention « sous réserve de la validation du CAC » à la publication, mais que rien n'empêche cette publication puisque les concours de la fonction public doivent être assortis de publicité. Elle répond à la deuxième question qu'une vaste campagne d'information sera faite en amont de la publication, permettant ainsi aux candidat·e·s qui le souhaitent de réclamer très tôt la non-publication de leur nom, et qu'une information sera répétée lors de la publication, afin que les noms puissent être retirés le plus tôt possible. Florence Dumora demande s'il est bien nécessaire de publier le classement. Julie Fintzel répond qu'à l'heure actuelle on constate de très nombreuses disparités dans la circulation et la diffusion des informations, selon la plus ou moins grande proximité de chacun·e des réseaux universitaires et qu'une telle publication permettrait sans doute que les procédures s'auto-régulent.

Le vote s'organise en 3 temps :

**Vote 1 : « Acceptez-vous que soit publiée la liste des candidat·e·s auditionné·e·s sur chaque poste ? »**

**NPPV : 4 ; ABST : 4 ; OUI : 54 ; NON : 1**

**Vote 2 : « Acceptez-vous que soient publiés les classements sur chaque poste après la fin de la campagne ? »**

**NPPV : 4 ; ABST : 6 ; OUI : 53 ; NON : 0**

**Vote 3 : « Acceptez-vous que soit publié le nom de la personne recrutée ? »**

**NPPV : 4 ; ABST : 3 ; OUI : 56 ; NON : 0**

Ces décisions n'impliquant aucune modification des statuts, le vote à la majorité simple est requis.

## 6. Manifestations prévues :

### a. Congrès de Toulouse 2026

Carole Fillière présente le texte de cadrage du prochain congrès qui sera organisé en juin 2026 à l'Université Toulouse Jean Jaurès. Il aura pour thème « L'érotisme ».

### b. Autres manifestations :

Eva Touboul rappelle le calendrier des prochaines manifestations prévues par la SoFHIA :

- Le congrès AFUE-APEF-SoFHIA en septembre 2024 à Grenade, sur le thème de « L'excès »
- La JE sur les programmes de spécialité, de Bachibac et de BFI section espagnole en septembre 2024 (des propositions de communications peuvent encore être envoyées jusqu'à la mi-juillet)
- La Table ronde sur la traduction organisée en octobre 2024
- La Table ronde sur la Catalogne organisée en octobre 2024 en partenariat avec l'AFC
- La JE organisée par Marion Gautreau sur l'Amérique latine en janvier 2025.

Aucune question diverse n'ayant été portée à l'ordre du jour et celui-ci étant épuisé, l'Assemblée Générale se clôt à 12h10

## Annexe 1 : Bilan financier pour l'année écoulée

### Point budgétaire de l'année civile 2023

Au 31.12.2023, le compte présentait un solde positif de 9366.16 euros.

#### Les principales dépenses en 2023 ont été :

- Remboursements des différents déplacements : 5354.51 euros
- Le versement du reste de la subvention pour le congrès d'Arras de juin 2022 : 2203.40 euros
- Le versement de la subvention Ambassade d'Espagne (3000 euros) reversés à l'Artois
- Le versement de la subvention pour JE Lorient 2023 : 2000 euros
- Fusion Coartada : 1185.80 euros
- Suite entreprises :  $12 \times 33.2 = 398.40$  euros
- Bourses : 3200 euros 3 bénéficiaires : Aleix Guijarro Pineda (800 euros), Gaëlle Guillet Sarriols (1300 euros), Eva Le Roux (800 euros) + solde de Sophie Marty (300 euros)
- Les frais bancaires : Frais de tenue de compte, frais de virement (0,20 euros par virement), frais de prélèvement (0,43 euros par prélèvement), frais de rejet 12,40 euros

*Cela arrive occasionnellement (8 en 2023 pour des motifs variés : blocage de la banque du débiteur, changement de compte non signalé, comptes domiciliés à l'étranger)*

*En 2023, on a dépensé 18005,34 euros pour 15785 euros de recettes.*

*Car : la subvention Arras 2022 a été versée en 2023 (2230, 40 euros) tout comme le reversement de la subvention de l'Ambassade (3000 euros reçus en septembre 2022 et versés à Arras en février 2023)*

*On a donc réellement dépensé en 2023 (18005.34 euros -3000-2230.40) : 12774.94 euros pour 15785 euros de recettes (+3010,06 euros)*

*On peut dire que l'année a été équilibrée*

**Les principales recettes sont les adhésions**

### Point sur les adhésions - Année civile 2023

Au 31 décembre 2023, la SoFHIA comptait 471 membres à jour de leur cotisation.

(+ 49 adhérents /2022)

#### Pour rappel

Année 2019 : 437 adhérents

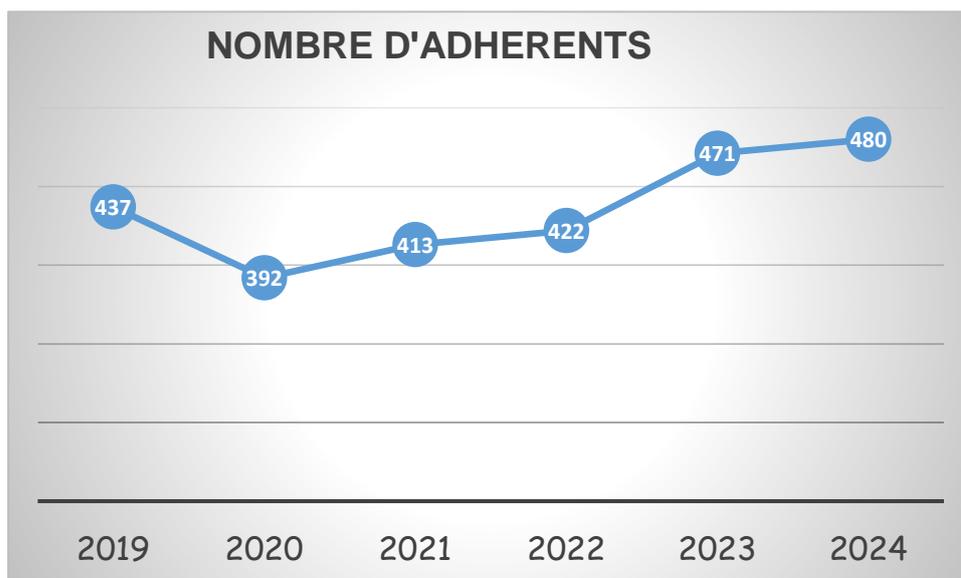
Année 2020 : 392 adhérents

Année 2021 : 413 adhérents

Année 2022 : 422 adhérents

Année 2023 : 471 adhérents

Année 2024 : au 25/05, nous avons 480 adhérents



**Répartition des 471 adhérents par catégorie en 2023:**

201 cotisations à 37 euros (MCF, PRAG)

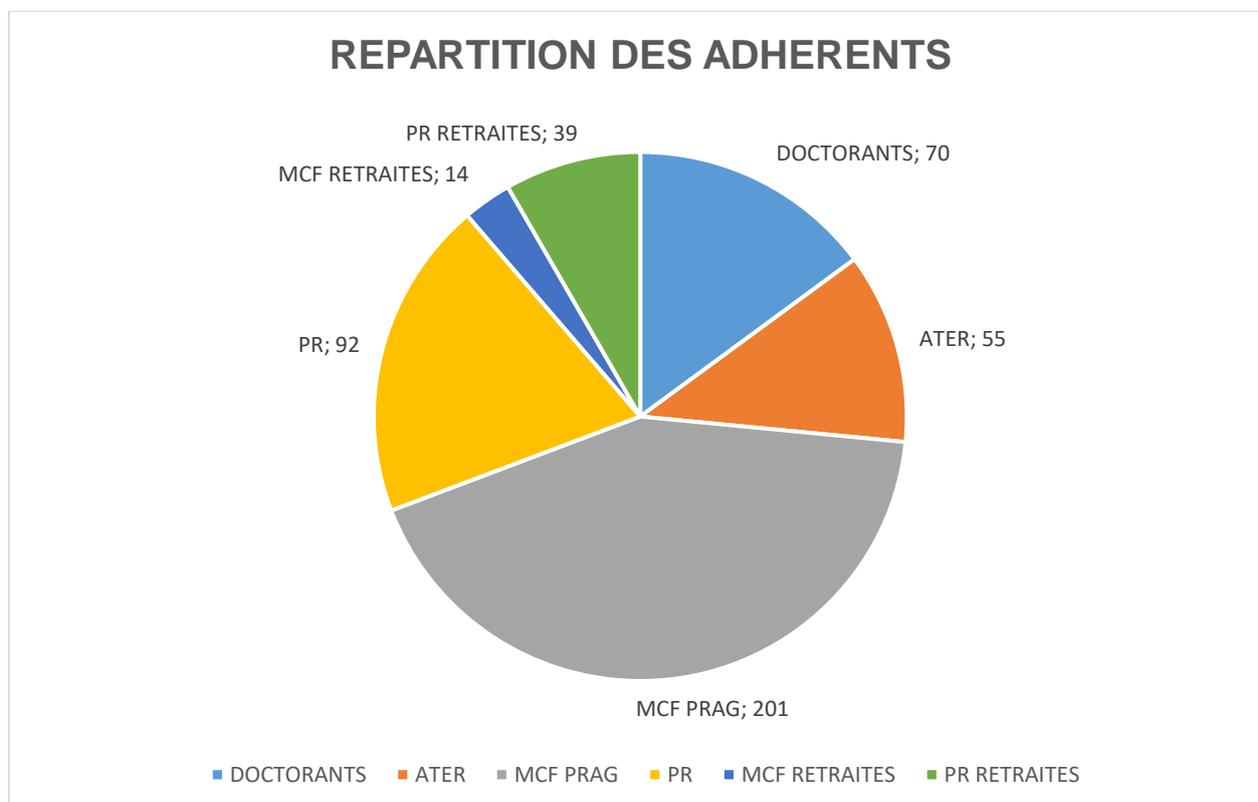
92 cotisations à 43 euros (PR)

14 cotisations à 19 euros (MCF retraités)

39 cotisations à 22 euros (PR retraités)

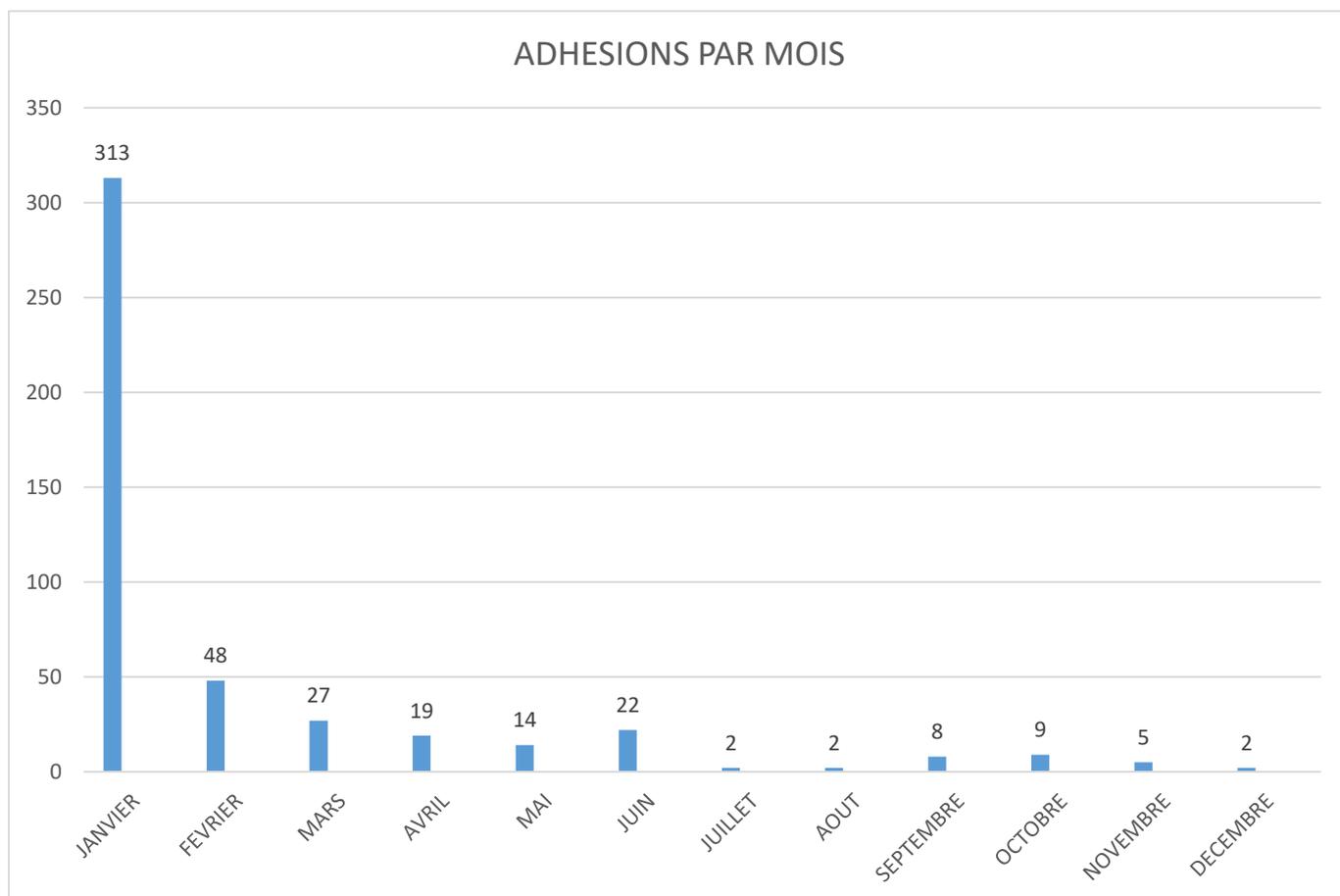
70 cotisations à 16 euros (doctorants)

55 cotisations à 16 euros (ATER, certifiés, PRCE)

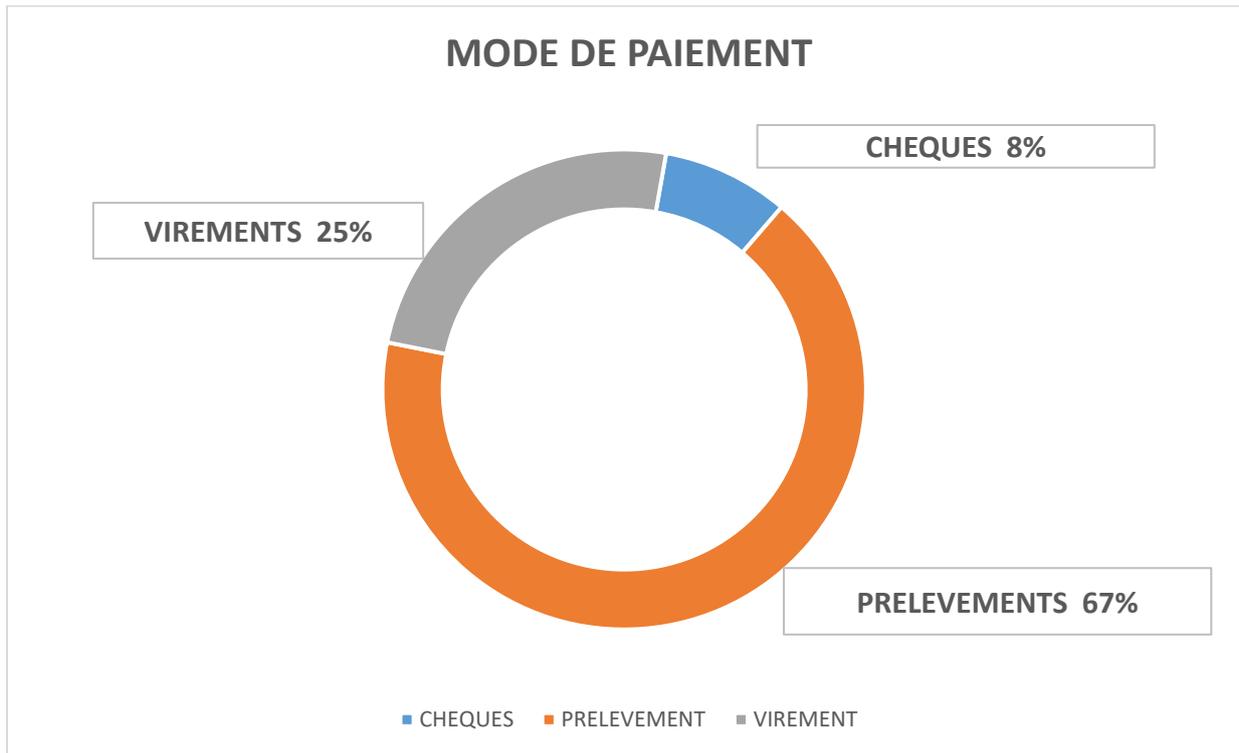


CATEGORIES	ADHERENTS	POURCENTAGE
DOCTORANTS	70	15%
ATER CERTIFIES PRCE	55	12%
MCF PRAG	201	43%
PR	92	20%
MCF RETRAITES	14	3%
PR RETRAITES	39	8%

Répartition des cotisations par mois



## Modes de paiement



### Point d'étape financier au 30.05.2024

Au 30 mai 2024, le compte courant présente un solde de 11207,90 euros.

Nous avons perçu les recettes suivantes : 480 adhésions

Nous avons déjà effectué les dépenses suivantes :

- Versement de la subvention de 3000 euros pour le colloque de Limoges (à prévoir versement non reçu encore de la subvention Ambassade : 3000 euros)
- Open éditions : 3200 euros
- MAIF 2024 : 117.05 euros
- Versement des bourses SHF 2024 (80%)
  - o Ines Jacques 1000 euros
  - o Levana Garcon 1000 euros
  - o Roosaa Pollanen : 1000 euros en cours car compte bancaire à l'étranger
- Goodies : 701.50 euros
- Règlement de la facture Fusion Coartada : 1185.80 euros
- Remboursements des déplacements de janvier, février

### Les dépenses à prévoir :

Les remboursements à venir du Congrès

Le solde des bourses 2024 (3\*300 euros)

## Annexe 2 : Bilan des bourses SoFHIA pour l'année écoulée

### CONCOURS DES BOURSES SOFHIA 2024

Classement des dossiers de candidature 2024,  
établi à l'issue de la réunion du Comité des sages (28 mars 2024)

#### Liste principale

1. Jacques, Inès : « Les modalités du récit dans la littérature maya yucatèque contemporaine » - Univ. Paris Nanterre et ENS Lyon - Mexique XX XXI, Amérique
2. Pöllänen, Roosa : « L'espagnol en contact dans des contextes multilingues – une étude de cas au Paraguay » - Univ Paris Sorbonne et Université d'Helsinki - Paraguay XXI, Amérique
3. Garçon, Lévana : « Régénérer les corps, les esprits et la nation : École(s) et citoyenneté(s) à l'aune des mouvements de régénération nationale à Cuba, 1923-1934 » - Univ. Paris Nanterre et EHESS - Cuba XX, Amérique

#### Liste complémentaire

1. Parraguez, Miguel : « Résignifications de l'espace public dans la décennie 2000-2010. La Petite Géante et le Rhinocéros caché (compagnie Royal de Luxe) au Chili et la reconquête des rues de Santiago par les masses - Univ. Rennes 2 - Chili XXI Amérique
2. Ipola, Julia de : « Une littérature féministe ? Fiction et non fiction à l'heure du « boom » d'écrivaines dans la littérature latino-américaine » - Univ. Paris Nanterre - Amérique latine XXI Amérique

#### Les candidatures : état des lieux

- 7 candidatures (14 candidatures en 2023)
- 5 doctorantes / 2 doctorants
- 2 candidatures « Espagne »/ 5 candidatures « Amériques »
- 3 lauréat.e.s et 2 en liste complémentaire
- Retours du comité
- Les membres du Comité sont unanimes à regretter que parmi les dossiers présentés aucun ne concerne le Moyen-âge, ni le Siècle d'Or, ni les XVIIIe et XIXe siècles, ni l'Amérique coloniale ou celle du XIXe siècle.
- Ils regrettent aussi que seulement 7 dossiers aient été soumis
- Ils souhaitent que les directrices et directeurs de recherche soient davantage sensibilisés à l'intérêt que présente pour leurs doctorants l'obtention d'une bourse de la SoFHIA

#### Rappel sur le dispositif « Appel à candidatures – Concours des bourses

- Les modalités du Concours sont les suivantes :
  - Les bourses ouvertes à tous.tes les doctorant.e.s, ont pour objet de contribuer à financer des séjours à l'étranger dans le cadre de leur recherche.
  - La SHF offre au maximum 3 bourses en 2024 pour des séjours en péninsule ibérique ou en Europe (800 € chacune) ou pour des séjours en Amérique latine ou autres territoires non européens (1300€ chacune)
  - maximum de deux candidat.e.s par directeur·trice
  - Le directeur·trice doit être impérativement membre de la SHF et adhérent·e depuis au moins 3 ans (ou régulariser sa situation en s'acquittant de trois cotisations)
  - Le/la candidat.e doit être également adhérent.e de la SHF.
- Les principes de sélection des dossiers des lauréats :
  - La répartition entre les différentes aires a été dictée par la seule qualité respective des dossiers.

- Le « comité des sages » agit en toute indépendance du Bureau et du Comité de la SHF.
- Le classement des candidat.e.s ne tient pas compte des spécialités.

Le dossier de candidature doit comporter :

- l'acte de candidature sur papier libre précisant notamment le sujet de la thèse et le nom du/de la directeur·trice de recherche ;
  - le CV du/de la candidat.e
  - l'avis circonstancié du/de la directeur·trice de recherche
  - le programme détaillé des recherches à mener sur le terrain – un état d'avancement de la thèse - la problématique et de la méthodologie adoptées
- Attention : Sont exclus de ce dispositif les étudiant.e.s titulaires d'un financement issu de la Casa de Velázquez et de l'institut français des études andines.

Concours 2025

Un changement à la vice présidence en charge des concours des bourses : passage de relais de Nadia Mékouar-Hertzberg à Carole Fillière

Merci aux membres de la SoFHIA de la confiance accordée.

Merci au Comité des Sages pour son travail d'une objectivité irréprochable.

Merci aux candidat.e.s doctorant.e.s pour la qualité de leurs dossiers et de leurs recherches.

Bonne continuation à toutes et tous !